



Bastia

COMMUNIQUE

A l'occasion des fêtes de la Toussaint, la municipalité tient à rappeler à la population que :

Les ventes occasionnelles de fleurs ne seront autorisées sur le territoire de la commune qu'aux emplacements et dates suivants : **cimetière communal (Lupino) côté ouest et côté sud, du samedi 28 octobre au mercredi 1er novembre 2017 de 8h00 à 19h00 et cimetière d'Ondina, du samedi 28 octobre au mercredi 1er novembre 2017 de 8h00 à 19h00.**

Les autorisations d'emplacement pour les ventes de fleurs seront délivrées par le Service du Domaine Public, au 4^{ème} étage à la Mairie de Bastia, Avenue Pierre Giudicelli, **le mardi 24 octobre 2017 entre 10h00 et 12h00**, à toute personne en ayant fait préalablement la demande auprès du Service du Domaine Public et pouvant justifier de sa qualité de fleuriste.

IMPORTANT : La police municipale et la police nationale effectueront des contrôles systématiques auprès de tous les vendeurs occasionnels qui devront à cette occasion présenter leur autorisation municipale.